

Nos équipes

Le Conseil d'Administration

- HESSCHENTIER Marie-Thérèse
- MOSZYK Anne
- ROYER Françoise (secrétaire)
- VERLEY Monique
- CARON Philippe (trésorier)
- CARTON Jean Marc
- KOPANIA Philippe (secrétaire adjoint)
- LAI Jean-Claude (président)
- LE BIHAN Alain (Vice-Président)
- MARCHAND Serge (trésorier adjoint)
- SEIGNEURET Dominique (vice-président)
- WERQUIN Bernard

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

25 salariés font partie de l'équipe administrative.

L'organisation est basée sur une polyvalence possible entre les différents pôles qui permet de faire face notamment aux différentes absences, à une surcharge de travail temporaire, etc. Toutes les tâches administratives sont maîtrisées par au moins deux personnes.

Le service est organisé en quatre pôles :

Le pôle Développement et Handicap :

Il possède en son sein les activités spécialisées, innovantes du service (handicap, coordination hospitalière, les activités SAP, les ateliers seniors, .). Il travaille en transversalité avec les autres pôles et plus particulièrement avec le pôle aide et accompagnement.

Dans ce pôle, il y a :

- un responsable du service qui encadre les responsables de secteur et les aides à domicile. Elle cherche des nouveaux partenaires et des nouvelles idées. Elle travaille sur l'amélioration de la qualité des services.
- ne référente pour les personnes en situation de Handicap. Elle répond à toutes vos questions. Elle vient à votre domicile et écoute vos besoins. Elle s'assure du respect de vos besoins et de vos attentes. Elle vous aide à construire votre projet personnalisé avec votre famille et les partenaires si besoin. Vous pouvez la contacter au 03.62.73.01.66
- une coordinatrice hospitalière qui vous rend visite à l'hôpital pendant votre hospitalisation. Elle prépare votre retour à domicile après un séjour à l'hôpital avec votre famille et les partenaires si besoin.

Le pôle Aide et Accompagnement :

Il est composé de deux pôles, le pôle Est et le pôle Ouest, eux-mêmes divisés en deux secteurs géographiques. Chaque pôle est doté d'un responsable de service, de trois responsables de secteur et d'un assistant technique. Deux responsables de secteur sont titulaires chacun d'un secteur géographique. Les

responsables de secteur ont pour mission principale de mettre en œuvre l'accompagnement auprès des personnes âgées. Le troisième responsable de secteur est polyvalent. Il a pour mission principale de développer le pôle et de garantir la satisfaction des personnes accompagnées. Il prend le relai des responsables de secteur titulaires quand ceux-ci sont absents. L'assistant technique se charge d'assurer les tâches quotidiennes telles que la gestion des remplacements, les modifications de plannings...

Le pôle aide et accompagnement est le cœur opérationnel du service. Il assure la planification quotidienne de l'ensemble des interventions pour l'ensemble des publics accompagnés, excepté la garde d'enfant.

Le pôle Administratif et Financier

Le pôle administratif et financier se charge de contrôler les fiches horaires de salariés, ainsi que la cohérence avec les accords de financement émanant de nos différents financeurs. Il établit la facturation afférente aux personnes accompagnées ainsi qu'aux différentes caisses, Conseil Départemental, CARSAT, mutuelles, etc ... Il est en charge du recouvrement. Il assure la paye et la compatibilité. Il établit les déclarations de cotisations sociales et les déclarations fiscales. Il assure la gestion de la trésorerie. Il établit les budgets prévisionnels et les comptes administratifs. Il établit le bilan annuel et le compte de résultat. Il est en lien avec nos partenaires et prépare les dossiers de demande de subvention.

Le pôle Ressources Humaines

Il organise les commissions de recrutements, le suivi des parcours d'intégration des nouveaux salariés, les entretiens professionnels, prépare le plan de formation. Il assiste les responsables de service dans la gestion des conflits avec les salariés. Il se charge de toutes les démarches administratives inhérentes aux salariés (établissement du contrat de travail, déclaration préalable à l'embauche...). De plus, il est garant du suivi de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Le service est doté d'un Comité Social et Economique.

LES AIDES A DOMICILE

A l'ADAR, il y a environ 400 aides à domicile.

Le personnel d'intervention est composé d'Auxiliaires de Vie Sociale, d'Aides Médico-psychologiques, d'Employés à domicile ou d'Agents à domicile. Ces professionnels qualifiés et formés aux exigences du métier aident, accompagnent dans les tâches de la vie quotidienne au domicile de la personne accompagnée ou les accomplissent lorsque la personne accompagnée n'est plus en totale autonomie pour le faire.

Depuis quelques années, l'aide à domicile est devenu le "couteau Suisse" du domicile : en effet, le professionnel effectue des tâches très diverses allant de la simple prestation d'entretien du logement auprès des personnes actives, à l'accompagnement de personnes présentant des handicaps importants. La variabilité des tâches va jusqu'à effectuer des missions en relais d'autres services qui faute de places, de financements, ne peuvent intervenir que partiellement ou totalement.